
CERTIFICAT D'ETUDES SUPERIEUR
DE REVISION COMPTABLE
Session de juin 2006

EPREUVE DE REVISION COMPTABLE

Durée: 5 heures

BAREME

- 1^{er} Partie : 7 points**
2^{ème} Partie : 6 points
3^{ème} Partie : 7 points

NOTES LIMINAIRES :

- 1- *Aucun document n'est autorisé.*
- 2- *Matériel autorisé calculatrice à fonctionnement autonome, sans imprimante.*
- 3- *Les candidats sont invités à vérifier que ce document **comporte** 8 pages. y compris celle-ci.*
- 4- *Les trois parties constituant ce sujet sont indépendantes les unes par rapport **aux** autres.*
- 5- *Les candidats sont invités à lire avec attention le sujet avant d'élaborer les réponses aux **questions posées.***

Première Partie (7 points)

La société Agroland envisage d'ouvrir son capital au public et de demander l'admission de ses actions à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. A cet effet, elle compte publier, début août 2006, un prospectus d'admission conformément à la réglementation en vigueur.

Le prospectus doit comprendre toutes les informations nécessaires au public pour fonder son jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les performances, l'évolution de la situation financière et les perspectives de la société ainsi que les droits attachés à ses titres. Il doit être accompagné notamment des documents suivants:

- . les états financiers dûment certifiés et accompagnés par les rapports du commissaire aux comptes des trois derniers exercices (2003, 2004 et 2005);
- . les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2006, accompagnés de l'avis du commissaire aux comptes;
- . un état comportant des informations prévisionnelles sur cinq années assorti des hypothèses sous-jacentes, établi par le conseil d'administration, ainsi que l'avis de la personne habilitée à examiner les informations prévisionnelles.

Vous effectuez votre stage professionnel auprès du cabinet d'expertise comptable assurant la fonction de commissaire aux comptes de la société Agroland. Votre maître de stage, appelé à donner une opinion sur l'ensemble des informations publiées au prospectus, vous confie le dossier de la société Agroland. Vous disposez ainsi des informations suivantes consignées dans tes feuilles de travail établies par l'équipe intervenante:

A- Désignation du cabinet

Le cabinet avait été désigné par l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de 2003, dernier exercice du mandat du prédécesseur.

Le cabinet n'a pas communiqué avec le prédécesseur et n'envisage pas de le faire. Aucune lettre de mission n'a été signée depuis la désignation du cabinet.

B- Compréhension de l'entité et de son environnement et appréciation des, risques d'anomalies significatives

Agroland est, depuis sa création en 1996, une entreprise familiale même si elle a la forme d'une société anonyme. Elle exploite une grande ferme agricole située dans une zone décentralisée, et produit des plants d'arbres fruitiers qu'elle vend à des pépinières et des particuliers.

La rentabilité de l'affaire a toujours été bonne; la société bénéficie d'une exonération fiscale pendant les dix premières années d'activité.

La banque a fourni à Mr Aziz, principal actionnaire et Président Directeur Général de Agroland, le financement nécessaire au démarrage. Elle est le seul bailleur de fonds et continue à soutenir financièrement la société; en contre partie, elle dispose de garanties sur l'actif immobilisé.

Mr Aziz, ingénieur agronome de formation, participe activement à la gestion technique de son affaire. Il aime prendre des risques et envisage de consolider la position de sa société sur le marché face à ses concurrents.

Pour Mr Aziz, l'introduction en bourse est un moyen de collecter les capitaux nécessaires au changement de l'orientation de l'activité vers l'élevage. Il reconnaît que ce dernier secteur est particulièrement risqué, exige des capitaux importants et pourrait même affecter la réussite actuelle de la société Agroland ; mais il accepte ce défi.

Les affaires administratives et financières sont totalement déléguées à un technicien en gestion salarié de la société. La comptabilité est sous-traitée auprès d'un cabinet de comptabilité qui assure également l'établissement et le dépôt des déclarations sociales et fiscales.

Agroland utilise un système de gestion électronique des documents. Tous ses documents sont numérisés sur microfiches et stockés dans des fichiers électroniques.

A l'effet de faciliter les travaux d'audit et d'éviter l'accumulation du papier, les procédés utilisés pour la collecte des éléments probants ont été basés, pour la majorité, sur les copies des fichiers électroniques relatifs aux documents archivés.

Mr Aziz exploite, à titre personnel, un domaine limitrophe : il arrive que certains travaux agricoles soient effectués pour son compte par la société Agroland. Ces travaux n'ont pas été vérifiés du fait que leur total annuel est largement inférieur au seuil de signification global.

C- Situation semestrielle

- 1- La direction n'a pas effectué un inventaire physique des stocks qui constituent l'un des postes les plus importants du bilan.
- 2- Le seuil de *signification* global de la situation semestrielle a été fixé à 50% du seuil annuel de l'exercice précédent, ce qui a permis la mise en oeuvre des tests corroboratifs sur cette base.
- 3- La marge brute de l'exercice a été comparée avec celles des années précédentes et du secteur; les résultats indiquent plutôt des écarts. La discussion avec la direction a permis au cabinet de confirmer que « les marges varient considérablement dans le temps et dans l'espace » et qui « le prix de vente est également variable ».

D- Etats financiers annuels

- 1- Les travaux ont concerné l'exercice 2005. Le cabinet a présenté, en 2004, un rapport général non modifié ainsi qu'un rapport spécial; mais il n'a pas présenté une lettre de contrôle interne au conseil.

- 2- Le seuil de signification de la mission a été correctement fixé, sur la base des chiffres définitifs de l'exercice 2004, à 100.000 OT. Ce seuil a été alloué aux principaux comptes et assertions dont le plus important est le poste « Clients» auquel il a été alloué 50% du seuil.
- 3- Pour les principales assertions concernant le process « Ventes - Recouvrement », la confiance dans les contrôles internes est très faible; le cabinet doit avoir recours à des procédés de corroboration étendus.
- 4- Le Sondage des Unités Monétaires (S.U.M réalisé sur les comptes clients a permis de dégager correctement les résultats suivants:
 - . total des erreurs majorantes 61.123 DT;
 - . total des erreurs minorantes : 29.432 UT.

Le solde du poste « Clients » est débiteur de 900.000 DT, la population est supposée être homogène sans éléments clefs. Le cabinet avait fixé un seuil de travail de 80%.

- 5- A la date de clôture, les collaborateurs du cabinet se sont rendus à la ferme pour assister à l'inventaire physique des stocks. Une forte pluie avait rendu, ce jour là, le domaine inaccessible. Cependant, le cabinet a pu obtenir une assurance suffisante, sur la base d'un rapport d'inventaire valorisé, préparé par un bureau spécialisé dans les études agricoles.

E- Informations prévisionnelles

- 1- Les données prévisionnelles sont basées, pour l'essentiel, sur les résultats des exercices antérieurs. Des projections ont été effectuées en prenant comme hypothèse de base une augmentation des revenus et des charges respectivement de 10% et 5% par an.
- 2- Même si la direction de Agroland n'a pas l'expérience d'établir des prévisions, les informations financières prévisionnelles, pour la période 2006-2010. sont préparées de manière satisfaisante et sont sincères et correctement présentées.
- 3- La lettre d'affirmation n'est pas encore signée; la direction se pose des questions sur l'utilité et le rôle de l'auditeur si elle doit signer ce document.

Travail à faire:

- 1) Concernant la mission de vérification des informations contenues dans le prospectus:
 - a) Préciser sa nature ainsi que les normes internationales d'audit qui lui sont applicables
 - b) Est-elle compatible avec le mandat du commissaire aux comptes? (1 point)
- 2) Quelle est la base de calcul à retenir pour la détermination du seuil de signification global de 2005 ? Discutez de l'applicabilité de cette base pour le seuil de 2006. En déduire la conséquence sur le risque de mission en 2006. (1 point)

- 3) Concernant les résultats dégagés par le S.U.M, déterminez la taille de l'échantillon. Quelles sont les conclusions à tirer du sondage?

Quel est l'impact de chacune des situations suivantes sur l'opinion du cabinet:

- . la direction ne corrige que les erreurs minorantes détectées;
- . la direction ne corrige que les erreurs majorantes détectées.

Discutez de la cohérence entre les opinions exprimées? (1,5 points)

- 4) Préparer, à l'attention de votre maître de stage, une note succincte indiquant, pour la mission (dans ses différentes composantes) auprès du client Agroland, si les travaux effectués sont adéquats et respectent les normes internationales d'audit. (3 points)
- 5) Identifier les principaux risques d'affaires auxquels s'expose ta société Agroland et qui devraient être pris en compte pour la planification de l'audit de l'exercice 2006. (0,5 point)

Deuxième Parties (6 points)

La société industrielle de caoutchouc « SIC » est une société anonyme) cotée en bourse, ayant pour objet la fabrication du caoutchouc. Son capital est fixé à 1.500.000 DT et se divise en 15,000 actions de valeur nominale de 100 DT chacune.

Elle a émis lors de sa constitution en janvier 1997 des parts de fondateurs.

Mr Béchir, expert comptable, membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, est son commissaire aux comptes depuis sa création.

La « SIC » détient, depuis 2003, 80% du capital de la société tunisienne de distribution du caoutchouc « STUC », société anonyme spécialisée dans la commercialisation du caoutchouc essentiellement fabriqué par la « SIC ». Le capital de la « STUC » s'élève à 200.000 UT et se divise en 20,000 actions d'une valeur nominale de 10 UT chacune. Le commissaire aux comptes de la « STUC » est actuellement Mr Hédi, expert comptable, membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et associé de Mr Béchir dans une société d'expertise comptable. Le mandat de Mr Hédi couvre les exercices 2004 à 2006.

Le conseil d'administration de la « SIC » a tenu en mars 2006 une réunion, à laquelle le commissaire aux comptes. Mr Béchir, n'a pas été convoqué, et n'a décidé d'arrêter les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2005 et de convoquer l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires. L'ordre du jour de cette assemblée, fixé lors de la même réunion. prévoit entre autres points la nomination de deux commissaires aux comptes pour les exercices 2006 à 2008. Le projet de résolution relatif à ce point de l'ordre du jour prévoit le renouvellement du mandat de Mr Béchir pour les exercices 2006 à 2008 et la nomination de Mr Hédi en qualité de co-commissaire aux comptes de la « SIC » pour la même période.

Par ailleurs, le conseil d'administration de la SIC a décidé, lors de la même réunion, de mettre à jour les statuts de la société conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et de convertir en actions les parts de fondateurs émises par la société lors de sa constitution. Il a, par conséquent prévu de convoquer une assemblée générale extraordinaire le même jour, une heure après la réunion de l'assemblée générale ordinaire, en vue de statuer sur ces deux points.

Travail à faire:

- 1) Préciser quelles sont les principales informations financières qui doivent être divulguées par la société « SIC » au titre de l'exercice 2005 ? (citer quatre principales informations). **(1 point)**
- 2) Préciser les diligences du commissaire aux comptes de la « SIC » dans le cadre de sa mission générale et éventuellement de ses missions spéciales relatives à l'exercice 2005, ainsi que les éléments sur lesquels il doit se prononcer dans ses rapports établis au titre du même exercice. **(2,5 points)**
- 3) Que pensez vous de la régularité de la nomination envisagée des co-commissaires aux comptes de la « SIC » pour les exercices 2006 à 2008 ? **(1,25 points)**

- 4) Analyser, pour chacune des deux opérations envisagées en 2006 et qui sont à présenter à l'assemblée générale extraordinaire convoquée tout juste après l'AGO, si Mr fléchir, le commissaire aux comptes de la « SIC », est investi d'une mission spéciale ? Dans l'affirmative, préciser les diligences qu'il devrait accomplir. (1,25 points)

Troisième Partie (7 points)

La société Delta est un opérateur de services de télécommunications. Créée sous forme de société anonyme de droit tunisien au capital de 5 millions de dinars, la société Delta a été introduite en bourse depuis le 1^{er} janvier 2001 et a bénéficié à ce titre des encouragements fiscaux prévus par la loi n° 99-92 du 17 août 1999, relative à la relance du marché financier telle que modifiée par les textes subséquents, notamment l'imposition à l'impôt sur les sociétés au taux réduit de 20% durant la période quinquennale 2001-2005 (à partir de 2006, Delta sera soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de 35%).

Depuis l'introduction en bourse, les actions de la société Delta font l'objet de cotations régulières en raison de leur liquidité et du rendement procuré aux investisseurs. Le cours publié le 31 décembre 2004 s'élève à 200 DT pour un nominal de 100 DT.

Pour pouvoir lever les fonds nécessaires au financement de ces projets d'extension et de développement de son réseau «GSM » par émission d'instruments d'emprunts sur des places financières étrangères, la société prépare, depuis son introduction en bourse, des états financiers selon le référentiel IFRS,

Dossier n°1 :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005, la société («Express-Tel » spécialisée dans le câblage des réseaux de téléphonie fixe (société anonyme au capital de 2.000.000 DT divisé en 20.000 actions d'une valeur nominale de 100 DT chacune) et jusque là contrôlée par une holding financière vient d'être absorbée par la société Delta. La date d'effet de la fusion a été fixée pour le 1^{er} janvier 2005. Les partenaires à la négociation ont convenu de fixer la parité à 5 actions « Express-Tel » contre 3 actions Delta.

Les honoraires facturés par les consultants, à la société Delta, au titre du montage de l'opération s'élèvent à 50.000 DT alors que les frais d'inscription et d'émission des nouvelles actions se sont élevés à 25.000 DT.

Le bilan de la société «Express-Tel » établi au 31 décembre 2004 sur la base du coût historique et de la juste valeur se présente comme suit :

	Coût historique	Juste valeur
Immobilisations corporelles	2.900.000	3.200.000
Immobilisations financières (*)	150.000	198.000
Autres actifs	1.250.000	1.250.000

	4.300.000	4.648.000
Capitaux propres	2.200.000	2.548.000
Divers passifs	2.100.000	2.100.000
	4.300.000	4.648.000

() Il s'agit exclusivement d'actions cotées en bourse, dont la juste valeur a été déterminée par référence au cours moyen boursier du mois de décembre 2004.*

La due diligence menée auprès de la société « Express-Tel » a permis de relever l'existence d'engagements hors bilan donnés par cette dernière sous forme de garanties financières pour un montant de 200,000 DT et dont la juste valeur a été estimée à 5.000 DT.

Dossier n° 2 :

Début 2001, la société Delta a acquis un ensemble immobilier pour un coût de 600.000 DT (dont 400.000 DT pour le terrain). Les constructions ont une durée d'utilité de 20 ans et sont amortissables selon le mode linéaire. Au 31 décembre 2005, elle a décidé de réévaluer cet ensemble immobilier pour une juste valeur de 808.500 DT (dont 231.090 DT pour les constructions). Lors de cette réévaluation, elle a découvert que les honoraires d'avocat et les frais d'enregistrement du contrat s'élevant à 66.000 DT avaient été comptabilisés en charges. La société Delta vire chaque année l'excédent de l'amortissement dû à la réévaluation aux résultats non distribués.

Dossier n° 3 :

Début 2002, Delta a attribué 100 options sur actions à chacun d ses cinq cadres sous conditions de leur maintien aux services de la société jusqu'au 31 décembre 2004. La durée de vie des options est de 4 ans; elles ne peuvent Etre exercées qu'au cours de 2005, Début 2002, le prix d'exercice d'une option est de 125 DT, le cours boursier d'une action est également de 125 DT (valeur nominale égale à 100 DT) et Delta a conclu que la juste valeur des options ne peut pas être évaluée de façon fiable. Chaque option donne droit à une action. Au cours de 2004, un cadre a quitté la société. Fin 2004, quatre cadres sont toujours aux services de la société. Au cours de 2005, trois cadres ont exercé leurs options et la société a émis le nombre d'actions nécessaires à cette opération. Le cours boursier a évolué pendant cette période; il s'établit fin 2004 à 200 DT. La valeur moyenne d'une action au moment de l'exercice de l'option est de 215 DT.

Dossier n° 4 :

Fin 2005, Delta détient une créance de 300,000 € au titre de prestations d'assistance facturées à sa filiale française début décembre 2005 d'un terme de 90 jours, et accuse une dette de 500.000 € (encaissée également début décembre 2005) envers cette même filiale française dont le terme n'est pas fixé et le règlement est improbable qu'il intervienne dans un avenir

proche. La monnaie fonctionnelle de Delta est le dinar tunisien. Le taux de change de l'euro a évolué ainsi: début décembre 2005: 1 € = 1,460 DT; fin 2005: 1 € = 1,500 DT.

Travail à faire :

- 1) Préciser les règles de comptabilisation et d'évaluation en IFRS des opérations décrites ci-dessus et procéder à leur enregistrement dans les livres de Delta aux dates suivantes :
 - a) Dossier 1: 1^{er} janvier 2005. **(1,5 points)**
 - b) Dossier 2 : 31 décembre 2005 et 31 décembre 2006. **(1,5 points)**
 - c) Dossier 3 : en 2005. **(1 point)**
 - d) Dossier 4: 31 décembre 2005. **(0,5 point)**
- 2) Présenter l'état des variations des capitaux propres de Delta au titre de l'exercice 2005 en tenant compte des informations suivantes : **(1 point)**
 - a) Le résultat net de la société Delta relatif à l'exercice 2005 s'élève à 1.000.000 DT compte tenu des opérations décrites ci-dessus.
 - b) En 2005, l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2004 a décidé la distribution d'un dividende de 500.000 DT et l'affectation en réserves du reliquat du résultat net de 2004.
 - c) Les capitaux propres de DELTA, avant affectation, se détaillent comme suit au 31 décembre 2004:

Capital social	5.000.000
Réserves	2.650.000
Résultat net 2004	3.850.000

Total des capitaux propres en DT	11.500.000
 - d) En dehors des opérations décrites ci-dessus, il n'y a pas d'autres qui affectent les capitaux propres de Delta en 2005.
- 3) Indiquer de manière succincte les divergences entre le traitement en IFRS et celui préconisé par le système comptable des entreprises en Tunisie pour les opérations objet des dossiers n° 1, 2, 3 et 4 (sans avoir à procéder à leur retraitement comptable). (1,5 points)